

/CS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-237 du 24 Août 1992

chargeant Monsieur Robert TAGNON,
Ministre du Plan et de la Restructura-
tion Economique, de l'intérim de
Monsieur Paul DOSSOU, Ministre des
Finances pour compter du 16 Août
1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 16 Août 1992 Monsieur Robert TAGNON, Ministre du Plan et de la Restructuration Economique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Paul DOSSOU.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Août 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO.

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MF-MPRE 6 AUTRES
MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 DPE-DLC-INSAE 3 IGE-GCONB-FASJEP-4
BN-DAN-DCCT 3 JORB 1.-